

POUR FAIRE LABELLISER VOTRE TIERS-LIEU ET REJOINDRE LE RÉSEAU :

Remplissez le formulaire en ligne :



ou connectez-vous sur www.normandie.fr (rubrique aides de la Région)



POUR TOUTE INFORMATION :

Grégory LEVEQUE

Direction de l'Aménagement numérique

02 31 06 97 14

gregory.leveque@normandie.fr

www.normandie.fr

Rubrique aides de la région

CMEDIAPILOTE

GUIDE DES AIDES



TIERS-LIEUX

NORMANDIE connectée 



**Rejoignez
le réseau !**



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

Pour accélérer la transformation numérique de la Normandie, la Région a mis en place un dispositif de soutien à la création et au développement d'un réseau labellisé

TIERS-LIEUX NORMANDIE

3 En soutenant les tiers-lieux, la Région Normandie vise
OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- lutter contre l'inégalité des territoires face au numérique et faciliter l'accès de tous aux réseaux, données et services ;
- encourager le développement de la culture numérique, l'innovation, le partage d'expériences ;
- favoriser l'émergence de nouvelles formes de travail et la rencontre de publics qui ne se rencontreraient pas autrement.

_ À SAVOIR _

Le terme tiers-lieu est traduit de l'anglais "the third place", le troisième lieu (après la maison et le bureau). On parle aussi selon les cas d'espaces de coworking, de FabLab, de Hackerspace, de Repair'Café ...

EN QUOI CONSISTE L'AIDE DE LA RÉGION ?

DEUX LEVIERS D'ACCOMPAGNEMENT :

→ ÉMERGENCE

Objectif : Proposer un accompagnement spécifique pour aider le porteur à répondre aux exigences du label « **Tiers-Lieux Normandie** ». Cette labellisation vise à garantir un haut niveau de prestations de services pour les utilisateurs. Les tiers-lieux labellisés s'engagent sur des niveaux d'exigences matérielles, techniques, humaines, sur la dynamique de la vie quotidienne de l'espace ainsi que sur leur participation à constituer un réseau de tiers-lieux piloté par la Région.

Nature de l'aide : Prise en charge des dépenses d'études de faisabilité et de Cabinet conseil (plafond de 10 000 €).

→ DÉVELOPPEMENT DE SERVICES NUMÉRIQUES INNOVANTS

Objectif : Aider les tiers-lieux déjà labellisés ou en cours de labellisation à mettre en place de nouveaux services.

Nature de l'aide :

- Acquisition de services d'hébergement d'applications, de licences, de logiciels, d'équipements et de matériels
- Acquisition de dispositifs permettant les échanges et les transferts de données et d'informations ;
- Développements d'applicatifs afférents aux services numériques déployés et à leur mobilité
- Dépenses de maintenance corrective et/ou préventive de l'équipement et/ou des logiciels
- Dépenses de mobilier affecté aux usages numériques
- Dépenses de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, prestations de services liées au projet numérique
- etc.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les entreprises privées ou publiques
- Les collectivités ou établissements publics (Villes, Départements, EPCI, CCI...)
- Les établissements d'enseignement supérieur (unité de recherche, labo universitaire)
- Les associations
- Les groupements d'intérêt public (GIP)
- Les organismes privés chargés d'une mission de service public

_ À SAVOIR _

Un espace labellisé Tiers-lieu Normandie doit notamment proposer :

- Des espaces adaptés à des usages flexibles, à savoir : espaces de travail privatifs, espaces de travail partagés, salle de réunion équipée visio-conférence, outils mutualisés (imprimantes, téléphonie...), espaces de convivialité, connexion haut ou très haut débit.
- Un accompagnement aux nouvelles formes de travail.
- Des temps d'échanges pour créer du lien, développer une communauté d'usagers, susciter des projets, valoriser les bonnes pratiques...



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.